

Document:-
A/CN.4/434/Rev.1

Ordre du jour provisoire

sujet:
<plusiers des sujets>

Extrait de l'Annuaire de la Commission du droit international:-
1991, vol. I

*Telechargé du site Internet de la Commission du Droit International
(<http://www.un.org/law/french/ilc/index.htm>)*

ORDRE DU JOUR

À sa 2205^e séance, le 29 avril 1991, la Commission a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Organisation des travaux de la session.
2. Responsabilité des États.
3. Immunités juridictionnelles des États et de leurs biens.
4. Projet de code des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité.
5. Droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation.
6. Responsabilité internationale pour les conséquences préjudiciables découlant d'activités qui ne sont pas interdites par le droit international.
7. Relations entre les États et les organisations internationales (deuxième partie du sujet).
8. Programme, procédures, méthodes de travail et documentation de la Commission.
9. Coopération avec d'autres organismes.
10. Date et lieu de la quarante-quatrième session.
11. Questions diverses.